

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fortex

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0111

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012419-0005

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 7 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 7 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 7 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 7 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 8 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 8 |
| 6. Autres informations | 8 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|--------|
| Fortex |
|--------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|------------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | DeLaval NV |
| | Adresse | Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgique |
| Numéro de l'autorisation | FR-2019-0111 1-2 | |

| | |
|---|-----------------|
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0012419-0005 |
| Date de l'autorisation | 09/10/2019 |
| Date d'expiration de l'autorisation | 01/08/2029 |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | DeLaval NV |
| Adresse du fabricant | Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | Sociedad Quimica y Minera (SQM) S.A. |
| Adresse du fabricant | Supplier EU: SQM Europe NV - Sint-Pietersvliet 7 bus 8 2000 Antwerpen Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Los Militares 4290 Piso 4 8320000 Las Condes (Santiago) Chili |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---------------------|-----------------------------|------------------|------------|-----------|------------|
| Iode | | Substance active | 7553-56-2 | 231-442-4 | 0,23 |
| Ethoxylate d'alcool | Alcools, C9-11, ethoxylatés | | 68439-46-3 | | 0 |
| Iodure de sodium | | | 7681-82-5 | 231-679-3 | 0,097 |

2.2. Type de formulation

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| | |
|-----------------------------|--|
| Mention de danger | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient de l'iodate de sodium. Peut produire une réaction allergique. |
| Conseils de prudence | Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le dans ...conformément à la réglementation |

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP03 - Hygiène vétérinaire |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Désinfectant des trayons post-traite |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Application manuelle - Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs. |
| Taux et fréquences d'application | Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis - 0 - Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <ul style="list-style-type: none">• Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L• Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L• Cuve plastique : PEHD 1000 L |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.

- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfectant des trayons post-traite

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Virus
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur des bâtiments

| | |
|--|--|
| Méthode(s) d'application | Application manuelle - Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur |
| Taux et fréquences d'application | Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis - 0 - Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L |

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP03 - Hygiène vétérinaire |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Désinfectant des trayons post-traite |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Application automatique - Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré. |
| Taux et fréquences d'application | Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis - 0 - Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <ul style="list-style-type: none">• Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L• Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L• Cuve plastique : PEHD 1000 L |

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autres informations

-